https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2002-997-du-16-juillet-2002-relatif-a-lobligation-mise-a-la-charge-des-fournisseurs-de-prestations-de-cryptologie-en-application-de-larticle-11-1-de-la-loi-n-91-646-du-10-juil/
Décret n° 2002-997 du 16 juillet 2002 relatif à l'obligation mise à la charge des fournisseurs de prestations de cryptologie en application de l'article 11-1 de la loi n° 91-646 du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications
16/07/2002
L'article 31 de la loi 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne a introduit un article obligeant les fournisseurs de prestations de cryptologie à remettre, aux agents autorisés à effectuer une interception de sécurité, les conventions permettant le déchiffrement des données transformées au moyen des prestations qu'ils ont fournies